

À remplir par le (la) ou les liquidateur(-trice)s de la succession ou le (la) bénéficiaire désigné(e) de la prestation de décès.

Pour connaître le détail des exigences et des conditions ou pour plus d'information, consultez le prospectus au fondaction.com/prospectus.

1. Identification de l'actionnaire décédé(e)

Nom		Prénom	
Adresse	Ville	FON Numéro d'identification	Numéro d'adhésion
Province	Code postal	Le numéro d'identification commence par les lettres FON et se trouve en haut à droite du <i>Relevé de placements</i> disponible au fondaction.com/compte .	Le numéro d'adhésion se trouve sous la section État de vos placements du <i>Relevé de placements</i> disponible au fondaction.com/compte .
Courriel			

2. Renseignements relatifs à l'actionnaire décédé(e)

Date du décès

Si l'actionnaire décédé(e) était divorcé(e), ou était dans une situation de nullité du mariage, de séparation de corps ou de dissolution ou nullité d'union civile, complétez les informations suivantes :

Date applicable

Nom de l'ex-époux ou de l'ex-épouse

3. Identification de la ou des personnes chargées d'assurer le règlement de la succession

Indiquez le nom et les coordonnées de tous (toutes) les liquidateur(-trice)s.

Liquidateur(-trice) 1	Liquidateur(-trice) 2 – le cas échéant	Liquidateur(-trice) 3 – le cas échéant
Si la succession compte plus d'un(e) liquidateur(-trice), l'adresse du (de la) liquidateur(-trice) 1 sera utilisée aux fins de correspondance avec la succession et, le cas échéant, de transmission de chèque.		
Nom et prénom	Nom et prénom	Nom et prénom
Adresse	Adresse	Adresse
Ville	Ville	Ville
Code postal	Code postal	Code postal
Province	Province	Province
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel	Courriel	Courriel

4. Identification du (de la) bénéficiaire désigné(e)

- Cette section doit être remplie lorsqu'il y a un(e) bénéficiaire désigné(e) de la prestation de décès. (voir les informations complémentaires dans le feuillet explicatif)
- Chaque bénéficiaire doit remplir et signer un formulaire distinct.

Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Courriel	
Province	Code postal	Numéro d'assurance sociale	Je suis le (la) conjoint(e) survivant(e) de l'actionnaire décédé(e) au sens de la <i>Loi sur les impôts</i> du Québec.
Date de naissance			

Identification du (de la) tuteur(-trice) si le bénéficiaire est mineur(e)

Si le (la) bénéficiaire désigné(e) de la prestation de décès est une personne mineure, la section suivante doit également être complétée et la demande doit être signée par une personne dûment habilitée à agir comme son (sa) tuteur(-trice):

Nom et prénom	Code postal	Courriel
Adresse	Province	
Ville	Téléphone	

5. Rachat ou transfert des actions

Fondaction ne **pourra pas vous partager les informations relatives au dossier** tant que les documents qui confirment le décès de l'actionnaire ainsi que ceux qui démontrent que vous êtes une personne autorisée à obtenir les informations demandées n'auront pas été reçus et traités par Fondaction.

Dans le cas où une personne est à la fois liquidateur(-trice) de la succession **ET**, selon le cas:

- i) bénéficiaire désigné(e) de la prestation de décès;
OU
- ii) héritier(-ière) ou légataire de la prestation de décès, des actions de l'actionnaire décédé(e) ou de leur produit de rachat.

Et en fonction des informations transmises dans le cadre de la demande et des renseignements contenus au dossier de la personne décédée, j'autorise (nous autorisons) Fondaction à reclasser ou modifier unilatéralement toute instruction qui suit selon les modalités jugées à propos par Fondaction.

Selon le cas (choisir une seule situation entre A ou B):

A - Liquidateur(-trice)(s) de la succession — identifié(e)(s) à la section 3

Je (nous) demande (demandons) :
Sélectionnez un seul choix.

Option 1

que soient **rachetées** toutes les actions de Fondaction contenues dans tout régime détenu par l'actionnaire décédé(e) afin d'effectuer un **paiement à la succession** de la prestation de décès ou du produit de rachat. Le paiement sera fait par chèque posté à l'adresse du (de la) liquidateur(-trice) 1.

ou

Option 2

que soient **transférées directement au (à la) conjoint(e) survivant(e), pendant la période d'exemption**, suivant les modalités de la section « 6. Déclaration de transmission », la totalité des actions de Fondaction contenues dans tout régime détenu par l'actionnaire décédé(e).

5. Rachat ou transfert des actions (suite)

3 de 5

B - Bénéficiaire désigné(e) — identifié(e) à la section 4

Je demande :

Sélectionnez un seul choix.

Option 1, que me soit payée la prestation de décès, en fonction de toute proportion, pourcentage ou quote-part pouvant être applicable, par chèque posté à l'adresse indiquée à la section 4, et que soient rachetées les actions de Fondation requises pour effectuer ce paiement.

ou

Option 2, à titre de conjoint(e) survivant(e) recueillant la totalité (100%) de la prestation de décès, et en déclarant solennellement que je me qualifiais de « conjoint » de l'actionnaire décédé(e), immédiatement avant son décès, au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec, que la prestation de décès me soit, pendant la période d'exemption, payée par l'entremise :

a) d'un transfert de la totalité des actions contenues dans tout REER détenu par l'actionnaire décédé(e), à mon compte Fondation dont le numéro est :

Numéro d'adhésion

Le numéro d'adhésion se trouve sous la section **État de vos placements** du *Relevé de placements* disponible au fondaction.com/compte.

b) d'un rachat de la totalité des actions contenues dans tout REER détenu par l'actionnaire décédé(e) et que le produit de rachat me soit transféré :

selon les instructions du formulaire de transfert fourni par mon institution financière.

Joindre la demande de transfert

Nom de l'institution

ou

selon les instructions ci-dessous :

Nom du régime

Ville

Numéro du régime

Province

Nom de l'institution

Code postal

Adresse

c) d'un rachat de la totalité des actions contenues dans tout REER détenu par l'actionnaire décédé(e) et que le produit de rachat me soit payé par chèque posté à l'adresse indiquée à la section 4.

6. Déclaration de transmission

Complétez cette section seulement si vous avez choisi l'option d'un *transfert directement au (à la) conjoint(e) survivant(e)* (section 5A-2° option, ci-dessus)

Je (nous) liquidateur(-trice)(s) de la succession identifié(e)(s) à la section 3 :

- déclare (déclarons) solennellement que le (la) conjoint(e) survivant(e) de l'actionnaire décédé(e) est :

Nom et prénom

Courriel

Adresse

Téléphone

Ville

Date de naissance

Code postal

Province

Numéro d'assurance sociale

- déclare (déclarons) solennellement que le (la) conjoint(e) survivant(e) de l'actionnaire décédé(e) se qualifiait de « conjoint » de l'actionnaire décédé(e), immédiatement avant son décès, au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec;
- déclare (déclarons) solennellement qu'au meilleur de ma (notre) connaissance et suivant les documents transmis à cet effet à Fondation, le (la) conjoint(e) survivant(e) de l'actionnaire décédé(e) est héritier(-ière) ou légataire de la totalité de la prestation de décès et/ou des actions de Fondation composant la succession ;
- demande (demandons) qu'une délivrance de legs soit faite et, dans le cadre de celle-ci, que la totalité des actions soient :

transférées au nom du (de la) conjoint(e) survivant(e) au(x) compte(s) Fondation suivant(s)

Numéro d'adhésion

Le numéro d'adhésion se trouve sous la section **État de vos placements** du *Relevé de placements* disponible au fondation.com/compte. Remplissez un formulaire par numéro d'adhésion.

rachetées et que leur produit de rachat soit transféré :
Sélectionnez un seul choix.

selon les instructions du formulaire
de transfert fourni par mon institution
financière.
Joindre la demande de transfert

selon les instructions ci-dessous :

Nom de l'institution

Nom du régime

Adresse

Numéro du régime

Ville

Nom de l'institution

Code postal

Province

- déclare (déclarons) que le (la) conjoint(e) survivant(e) accepte la délivrance de legs et l'abandon de la saisine successorale à son profit ainsi que le transfert des biens en résultant, le tout, tel qu'en fait foi sa signature au présent formulaire.

7. Déclarations et consentements

Chaque signataire déclare et consent à ce qui suit :

Je déclare solennellement que les renseignements fournis dans le cadre de cette demande, notamment, ceux contenus dans ce formulaire et dans les autres documents transmis, sont à jour, exacts et complets.

Je reconnais qu'il est de ma responsabilité de vérifier les conséquences fiscales et légales découlant de cette demande et j'exonère Fondation de toute responsabilité à cet égard. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, je reconnais qu'il est de ma responsabilité de produire tout formulaire fiscal prescrit (T2019, TP-930, etc.) pouvant être requis, selon les circonstances, afin d'obtenir auprès des autorités fiscales tout report d'impôt souhaité ou de m'assurer que la demande ou tout formulaire est présenté dans les délais pouvant être prescrits par les lois fiscales.

8. Protection des renseignements personnels

5 de 5

Chaque signataire consent à ce qui suit :

Je consens à ce que Fondation recueille directement auprès de moi (ainsi qu'auprès, le cas échéant, du (de la) ou des liquidateur(-trice)s de la succession ou du (de la) ou des bénéficiaires désigné(e)s), utilise et communique les renseignements personnels transmis ou obtenus d'un tiers dans le cadre de cette demande aux fins de répondre à celle-ci, ce qui comprend, par exemple, le fait de m'identifier, de préparer, d'analyser et de traiter la demande, de réaliser des opérations accessoires ou liées à la demande, de mettre à jour des dossiers, de réaliser des activités de vérification et de conformité, ainsi que toutes autres fins autorisées par la loi. Ce consentement est également demandé au nom de Viaction Assurance inc., registraire de Fondation et fiduciaire des régimes enregistrés d'épargne-retraite à Fondation structurés sous forme de contrat constitutif de rente. Les renseignements personnels recueillis peuvent être traités par le personnel de Fondation ou, dans certains cas, de Viaction Assurance inc., et peuvent être communiqués aux autorités fiscales compétentes, conformément à la loi ainsi qu'à tout prestataire de services ou mandataire à qui il est nécessaire de les communiquer, situés au Québec ou pouvant être situés à l'extérieur du Québec, notamment, toute institution financière ou toute entreprise de services infonuagiques, de logiciels, de préparation de relevés de placements ou de feuillets fiscaux, de numérisation, etc. Mes renseignements personnels sont utilisés, communiqués ou conservés pendant le temps nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis et dans la mesure permise ou requise par la loi.

Pour en savoir plus ou pour présenter une demande écrite d'accès ou de rectification de mes renseignements personnels, je peux m'adresser à la personne responsable de la protection des renseignements personnels de Fondation par la poste ou par courriel à l'adresse confidentialite@fondaction.com. Je peux également retirer mon consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis, conformément à la loi, en transmettant un préavis écrit raisonnable aux mêmes coordonnées. Toutefois, des exigences d'ordre légal ou contractuel pourraient empêcher un retrait de consentement. Un tel retrait peut aussi limiter la capacité de Fondation à répondre à la présente demande. Pour en savoir plus sur la protection de mes renseignements personnels, je peux consulter la *Politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels* de Fondation au fondaction.com/confidentialite.

9. Signature(s)

9.1 Liquidateur(-trice)(s)

Signature de la liquidatrice ou du liquidateur 1

Date

Signature de la liquidatrice ou du liquidateur 2 - le cas échéant

Date

Signature de la liquidatrice ou du liquidateur 3 - le cas échéant

Date

9.2 Paiement au (à la) bénéficiaire désigné(e) si la section 4 est complétée

La signature du (de la) liquidateur(-trice) n'est pas obligatoire si le formulaire est complété par un bénéficiaire désigné(e)

Signature du (de la) bénéficiaire majeur(e) ou de son (sa) tuteur(-trice) (parent) s'il (si elle) est mineur(e)

Date

9.3 Transfert au (à la) conjoint(e) survivant(e) si la section 6 est complétée

Signature de la conjointe ou du conjoint survivant(e)

Date

Transmission des documents

► **Remplissez et signez** le formulaire directement à l'écran sur le document PDF ou complétez-le en imprimant une copie papier.
La signature électronique est acceptée.

► Consultez les types de signature acceptés sur notre **FAQ**: fondaction.com/faq/types-signatures-admis.

► Transmettez le formulaire et tout autre document requis
par le portail en ligne sécurisé: www.fondaction.com/lieu-secure

ou par la poste: Fondation – Service aux actionnaires
2175, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3

Notez que nous pourrions vous demander de nous fournir des informations ou documents complémentaires, au besoin.

Marche à suivre

Fondation ne pourra pas vous partager les informations relatives au dossier tant que les documents qui confirment le décès de l'actionnaire ainsi que ceux qui démontrent que vous êtes une personne autorisée à obtenir les informations demandées n'auront pas été reçus et traités par Fondation.

Documents requis

- Preuve du décès (copie d'acte ou certificat de décès délivré par le Directeur de l'état civil OU constat de décès du (de la) médecin OU attestation de décès du (de la) thanatologue);
- Copie conforme du dernier testament, avec le jugement de vérification si olographe ou devant témoin(s) OU copie du contrat de mariage ou d'union civile s'il contient une clause testamentaire OU en leur absence, déclaration de transmission par décès assermentée ou nomination de liquidateur;
- Certificat de recherche testamentaire de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec;
- Si un(e) bénéficiaire désigné(e) est décédé(e), une preuve (suivant la liste ci-dessus) de décès le concernant;
- Si un(e) bénéficiaire désigné(e) est mineur(e), une copie d'acte ou de certificat de naissance de l'enfant ou, si le (la) tuteur(-trice) n'est pas le parent de l'enfant, le document de nomination du (de la) tuteur(-trice).

À noter que d'autres documents peuvent être exigés en fonction des circonstances

Pour le traitement d'une demande, il est possible que plusieurs formulaires soient requis. Chaque formulaire doit être rempli, signé et daté. Le nombre de formulaires dépendra de la situation particulière de l'actionnaire décédé.

En plus des documents requis, voici les informations additionnelles selon la situation :

TABLEAU 1 – SUCCESSION

	Adhésion REER et non enregistrée		
	Succession	Conjoint(e) survivant(e)	
Païement	Chèque émis à l'ordre de la succession	Transfert au nom du (de la) conjoint(e)	Chèque émis à l'ordre de la succession
Sections du formulaire à compléter	Sections 1, 2, 3, 5 A	Sections 1, 2, 3, 5 A, 6	Sections 1, 2, 3, 5 A
Signature(s)	9.1	9.1 et 9.3	9.1

TABLEAU 2 – BÉNÉFICIAIRE(S) DÉSIGNÉ(S)

	Adhésion REER seulement		
	Autre personne que le/la conjoint(e) survivant(e)	Conjoint(e) survivant(e)	
Païement	Chèque émis au nom du (de la) bénéficiaire	Transfert au nom du (de la) conjoint(e)	Chèque émis à l'ordre ou au nom du (de la) conjoint(e)
Sections du formulaire à compléter	Si plus d'un bénéficiaire, un formulaire par bénéficiaire est requis Sections 1, 2*, 3*, 4, 5 B*		
Signature(s)	9.1* et 9.2		

* Dans la mesure où Fondation n'a pas déjà reçu ces éléments du ou des liquidateur(-trice)s.

Qu'est-ce qu'un(e) liquidateur(-trice) ?

- ▶ Le (la) liquidateur(-trice) (autrefois appelé « exécuteur testamentaire ») est la personne qui est responsable de régler la succession de l'actionnaire décédé(e).

Qu'est-ce qu'un(e) bénéficiaire désigné(e) ?

- ▶ La notion de bénéficiaire désigné(e) est différente de celle d'héritier(-ière) ou légataire.
- ▶ Pour les comptes REER, une désignation de bénéficiaire au décès est possible. Si une telle désignation est effective, le paiement de la prestation de décès ne fait pas partie de la succession du (de la) défunt(e) et le paiement est fait directement au(x) bénéficiaire(s). En l'absence de désignation valide, la prestation de décès fait partie de la succession. Le paiement est fait à la succession et la responsabilité de payer les héritier(-ière)s ou légataires incombe alors au (à la) liquidateur(-trice).
- ▶ Pour les comptes non enregistrés, la désignation de bénéficiaire au décès n'est pas admise. Les sections du formulaire relatives aux bénéficiaires n'ont donc pas à être complétées.

Qui est le (la) tuteur(-trice) d'un enfant mineur ?

- ▶ Le (la) tuteur(-trice) d'un enfant mineur est généralement son parent.
- ▶ La personne habilitée à agir comme tuteur(-trice) d'un enfant mineur peut être une autre personne que son parent dans certaines circonstances (décès, inaptitude, déchéance de l'autorité parentale, retrait d'un attribut de l'autorité parentale, etc.).
- ▶ Une copie d'acte ou de certificat de naissance de l'enfant ou, si le (la) tuteur(-trice) n'est pas le parent de l'enfant, la documentation de nomination du (de la) tuteur(-trice) sera requise pour traiter la demande de rachat impliquant un(e) bénéficiaire désigné(e) mineur(e).

Quoi faire si je ne sais pas s'il y a des bénéficiaires au dossier et si oui, qui sont-ils ?

- ▶ Si un ou des bénéficiaires sont inscrits à nos dossiers, l'information apparaît sur le relevé de placement de l'actionnaire décédé. La désignation de bénéficiaire au dossier est sous réserve de tout autre document pouvant modifier une désignation de bénéficiaire. Si vous êtes une de ces personnes ou croyez l'être, vous devez compléter un formulaire de demande à ce titre et vous assurer que Fondation obtienne tous les documents requis pour pouvoir traiter la demande. Si vous êtes effectivement un bénéficiaire désigné, Fondation pourra ensuite procéder au traitement de votre demande.

Pourquoi ne puis-je pas avoir toutes les informations du dossier de la personne décédée ?

- ▶ Fondation doit assurer la confidentialité des renseignements personnels au dossier et le partage de renseignements personnels ne doit être fait que lorsque cela concerne la personne qui en demande accès. Suite à l'analyse des documents demandés pour traiter la demande, Fondation pourra vous communiquer les informations si vous êtes une personne concernée.

Mon ex-conjoint(e) de fait m'a institué(e) bénéficiaire désigné(e), mais je ne souhaite pas recueillir la prestation de décès. Que dois-je faire ?

- ▶ Contactez le service aux actionnaires pour obtenir copie du formulaire de renonciation et quittance d'un(e) bénéficiaire désigné(e), complétez-le et retournez-le avec les documents requis.

Quelles actions peuvent être encaissées ?

- ▶ Toutes les actions sont admissibles.

À quel prix les actions sont-elles encaissées ?

- ▶ Les actions sont rachetées au prix de l'action en vigueur au moment du rachat.

Transmission des feuillets fiscaux au (à la) liquidateur(trice) de la succession

- ▶ En règle générale:
 1. Fondation émettra un T4RSP et Relevé 2 au nom de l'actionnaire décédé. Ceux-ci seront acheminés au (à la) liquidateur(trice) de la succession.
 2. Toutefois, lors d'un roulement au conjoint, Fondation émettra un T4RSP et un Relevé 2 au nom du conjoint survivant. Ensuite, l'émetteur qui reçoit le transfert de fonds remettra un reçu officiel ou une lettre au survivant du (de la) conjoint(e) survivant(e) admissible qui pourra l'utiliser pour ses déclarations de revenus. Notez que plusieurs conditions s'appliquent pour se prévaloir d'un roulement au conjoint. L'une de ces conditions est que celui-ci soit traité à l'intérieur de la période d'exemption, soit la période allant de la date du décès jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'année du décès. Par exemple, pour un décès le 8 janvier 2023, la période d'exemption se terminait le 31 décembre 2024.
- ▶ Des feuillets fiscaux peuvent aussi être acheminés à un(e) ou des bénéficiaires désigné(e)s advenant une augmentation de la valeur du compte entre le décès et le rachat des actions.

À qui sont remises les sommes reçues après la date du décès ?

- ▶ Si des sommes ont été reçues après la date du décès, elles seront remboursées à la succession. Aucun feuillet fiscal ne sera émis pour ces sommes.

Quand compléter la section « déclaration de transmission » du formulaire ?

- ▶ Cette section doit être complétée lorsque les conditions suivantes sont remplies:
 1. Les actions de Fondation ou la prestation de décès profitent à la succession (cette section ne s'applique pas en présence de désignation(s) de bénéficiaire(s) valide(s));
 2. Le (la) conjoint(e) survivant(e) est héritier(-ière) ou légataire de la totalité des actions ou de la prestation de décès;
 3. Dans le but de reporter l'impôt applicable à la suite du décès, il est souhaité de procéder à un transfert en faveur du (de la) conjoint(e) survivant(e).
 4. Le transfert est traité à l'intérieur de la période d'exemption, soit la période allant de la date du décès jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'année du décès. Par exemple, pour un décès le 8 janvier 2023, la période d'exemption se terminait le 31 décembre 2024.

À noter que d'autres formalités peuvent être applicables pour permettre l'obtention du report d'impôt souhaité. Il est alors de la responsabilité du (de la) ou des liquidateur(-trice)s et du (de la) conjoint(e) survivant(e) d'accomplir ces formalités.

Une fois ma demande de rachat envoyée, quand le paiement sera-t-il effectué ?

- ▶ Le traitement du dossier se fait dans un délai raisonnable. Ce délai n'excède généralement pas trente (30) jours après réception de toute la documentation et des renseignements requis au dossier. Dans les cas où la demande est incomplète ou si les pièces justificatives sont manquantes ou incomplètes, le service aux actionnaires de Fondation vous contactera.